

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 13.**JEUDI 26 MARS 1868.****PRIX DE L'ABONNEMENT :**

UN AN 15 fr.
SIX MOIS 8
TROIS MOIS 4
UN NUMÉRO 0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

Dans sa séance du 17 février dernier, le Conseil d'administration constitué en Conseil général, a désigné, sur une liste de trente notables présentée par M. l'Ordonnateur les quinze personnes qui formeront la liste spéciale où le Conseil d'appel aura à puiser pendant l'année 1868, pour la formation du jury chargé de régler les indemnités en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Ces personnes sont :

MM. Cordon, François.
Coste, Henry.
Duchesne, Joseph.
Fréchon, Léon.
Briand, Victor.
Hamel, Jacques.
Humbert, Joseph.
Ledret, Eugène.
Le Conte, Auguste.
Folquet, Eugène.
Mazier, François.
Mignot, Hippolyte.
Pépin, François.
Prima.
Delamarre.

SERVICE DES HOPITAUX.

L'administration de l'hôpital maritime croit devoir rappeler à MM. les armateurs et

capitaines que, aux termes des règlements, les marins du commerce, pour être admis à l'hôpital, doivent être munis d'une demande d'admission signée par le capitaine ou la maison qui s'engage au remboursement des frais de traitement.

Elle appelle l'attention de MM. les capitaines et armateurs sur cette règle dont l'inobservation a entraîné quelquefois, dans les réclamations en remboursement, des erreurs qu'il importe d'éviter, et aura, à l'avenir, pour conséquence certaine, de retarder l'admission des malades à l'hôpital.

AVIS D'ADJUDICATION

Le samedi 4 avril prochain, à une heure de relevée, l'Ordonnateur assisté de qui de droit, procédera dans son cabinet à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture d'un million de briques.

Le cahier des clauses et conditions particulières à cette fourniture est déposé au Département des Approvisionnements (magasin général), où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures ordinaires d'ouverture des bureaux.

Les personnes ayant entre les mains des livres appartenant à la Bibliothèque de la colonie sont priées de les remettre ou de les déclarer au secrétariat du Commandant.

TRESOR COLONIAL.

Le public est prévenu que les bureaux du Trésor sont actuellement situés rue Truguet (maison Cormier), vis-à-vis la caserne de la gendarmerie.

PARTIE NON OFFICIELLE

M. Durieux, Henry-Léandre, aide-commissaire de la marine, employé à la Guyane française, né à Saint-Pierre où il a débuté dans le commissariat et laissé d'excellents souvenirs, a été promu au grade de sous-commissaire de la marine au choix, par décret impérial du 1^{er} février 1868.

Jeudi dernier, vers quatre heures de l'après-midi, le gendarme Gallien, longeant la rue Truguet, entendit des cris de détresse du côté de l'étang de Coudreville ; ces cris étaient poussés par un enfant dont la tête seule apparaissait à la surface de l'étang pris par la glace.

Se précipiter au secours de ce petit malheureux et le retirer de la situation périlleuse dans laquelle il se trouvait fut, pour le sieur Gallien, l'affaire d'un instant.

Et l'on vit ce brave gendarme reconduire triom-

Nous reprenons dans notre prochain numéro la publication du feuilleton DEUX AMOURS MATERNELS, interrompu par la notice sur les PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE, que nous terminons aujourd'hui.

FEUILLETON.**LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE⁽¹⁾****SAINT-PIERRE ET MIQUELON.**

L'importance politique des grandes pêches ne se révéla que tardivement. Avant le XVI^e siècle, la France qui avait des armées de terre, manquait d'armées de mer, malgré l'éducation de la vie nautique, commencée, durant le moyen âge, par les croisades et les pèlerinages : les pêcheries de Terre-Neuve lui donnèrent cette nouvelle force en lui procurant des matelots d'élite, auxquels Duquesne et Duguay-Trouin durent leurs plus belles victoires de l'aveu de leurs ennemis, juges

plus clairvoyants peut-être à cet égard que la plupart des nationaux ; les ports de pêche formèrent des corsaires non moins redoutables que les escadres. Louis XIV et Louis XV auraient probablement conservé à la couronne de France ses colonies de l'Amérique du Nord, si, plus dociles aux conseils des gouverneurs et des intendants du Canada, ils avaient favorisé en Acadie et à Terre-Neuve les pêcheries sédentaires, qui seraient devenues le noyau d'une marine locale capable de tenir tête à celle des colonies anglaises. « Je crois la conquête des pêches, écrivait Frontenac, plus importante que celle des Indes, dont les mines s'épuisent tandis que celles-ci sont inépuisables. » Des pêches temporaires et nomades en quelque sorte furent jugées suffisantes par Colbert lui-même : fatale illusion qui priva les établissements français de forces navales propres, et les livra aux ennemis le jour où la France négligea de les soutenir. Dès que l'Angleterre eut pris possession de l'Acadie, elle s'empressa d'y exécuter les plans que l'intendant de Meules avait inutilement proposés au ministre de Louis XIV, et dès lors sa puissance y devint inattaquable. Aux Etats-Unis, Boston, grandi, comme Halifax, par la pêche sédentaire, montre comment une industrie que la philosophie classique incline peut-être à reléguer parmi les plus humbles occupations du peuple, assure, aux jours des luttes, la puissance politique : de Boston partit le premier cri de l'indépendance

dance américaine. Afin de se créer une marine plus encore que pour s'enrichir, ses habitants avaient acheté aux Acadiens le droit de pêcher dans les eaux de leur presqu'île. Charles-Quint faisant élever un monument à Beuckels pour avoir découvert le meilleur procédé de saler et encaquer le hareng, pour avoir assuré par cette invention la prépondérance maritime des Pays-Bas, montrait en quelle estime la politique doit tenir les plus vulgaires industries.

Les pêcheries sont donc la réserve des flottes de l'Etat, et leurs matelots sont l'âme des vaisseaux de guerre. De cette vérité dérivent les encouragements de diverse nature qui leur ont été accordés. Les modes d'encouragement sont multiples : l'exemption de droits pour le sel indigène et l'autorisation de s'en procurer à l'étranger ; la franchise d'entrée pour la morue dans la métropole et les colonies, et des taxes sur les similaires concurrents ; enfin le plus important de tous, les primes, soit à l'armement, soit aux produits votés pour une période décennale. Empruntées avant la révolution à l'histoire de l'Angleterre et de la Hollande, abandonnées pendant la période de nos luttes, ces primes furent rétablies par la Restauration, noblement impatient de remplacer les générations de matelots qui avaient péri dans les combats de mer et sur les pontons anglais. La loi du 22 juillet 1851, prorogée jusqu'au 30 juin 1871, accorde une allocation de 50 francs

(1) Extrait de l'ouvrage intitulé *Les Colonies et la Politique coloniale de la France*, par Jules DUVAL.
Voir les numéros 5, 6, 7, 8, 10, 11 et 12 de la FEUILLE OFFICIELLE.



phalement à ses parents un jeune enfant de 5 ans, qui eut infailliblement péri sans son heureuse intervention.

La glace s'était cassée sous ses pieds tandis qu'il s'amusait à faire des glissades ; l'étang à l'endroit où il disparaissait, avait plus d'un mètre de profondeur ; une minute plus tard il était perdu.

Avis aux mères de famille qui laissent courir et vagabonder leurs jeunes enfants, sans se préoccuper des dangers auxquels ils sont exposés loin de leur surveillance.

Voici un trait de probité qui nous a été raconté et que nous nous plaisons à enregistrer :

Un des jeunes enfants Deschamps a trouvé, dernièrement sur la voie publique, une pièce américaine en or de 27 fr. S'étant aussitôt enquis de la personne à laquelle elle pouvait appartenir dans les environs de l'endroit où il l'avait ramassée, il s'est empressé de la remettre à M^e Larue qui venait de la perdre en rentrant chez elle.

La Patrie donne les renseignements suivants sur un agrandissement de notre puissance coloniale :

« S'il faut en croire le *New-Zealand-Times*, pendant que les Etats-Unis annexaient l'île de Brook, la France acquérait l'île Opara, située non loin de nos possessions des Marquises.

» Un de nos bâtiments de guerre, le *Latouche-Tréville*, ayant touché à Opara, le Roi de cette îlot avait vendu son royaume au commandant de la corvette, moyennant une provision de rhum et quelques caisses de vieux habits. Le drapeau tricolore avait été hissé sur Opara, de même que le drapeau étoilé avait été déployé sur Brook's-Island, et nous ne pensons pas qu'il se trouve un nouveau Pritchard pour les faire abaisser l'un ou l'autre.

LES PHARES. — Nous trouvons dans le numéro de décembre des *Annales du sauvetage maritime*, de curieux renseignements relativement à l'éclairage des côtes sur les différentes parties du globe.

Au 1^{er} janvier 1867, il existait, dans le monde entier, 2,814 phares, dont 1,785 sur les côtes de l'Europe, 674 sur celle de l'Amérique, 162 en Asie, 100 dans l'Océanie, 93 en Afrique.

En ce qui concerne spécialement l'Europe, les côtes les plus éclairées sont celle de la Belgique ; la France vient immédiatement après, puis la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne, la Prusse, l'Italie, la Suède et la Norvège, le Portugal, le Danemark, l'Autriche, la Turquie, la Grèce et enfin la Russie.

La Belgique possède un phare par 5 kilomètres de côtes, la France un phare pour 13 kilomètres, l'Angleterre un phare pour 17 kilomètres, la Turquie un phare pour 102 kilomètres, la Russie un phare pour 123 kilomètres.

En dehors de l'Europe, les côtes les plus éclairées sont celles des Etats-Unis. On y trouve un phare pour 32 kilomètres, tandis que le Brésil n'en possède qu'un pour 140 kilomètres.

Ajoutons que sur ces 2,814 phares, 2,300 environ ont été établis depuis 1830, et que plus de puissance a été donnée à la majeure partie de ceux qui existaient alors. Avoir développé les relations maritimes et témoigné une profonde sollicitude pour la vie des hommes sera une des gloires de notre époque aux yeux de la postérité.

VARIÉTÉS.

PÊCHE DE LA MORUE À TERRE-NEUVE

Campagne de 1867 (1)

Tous les havres occupés d'une manière fixe ou temporaire par nos pêcheurs ont été visités à plusieurs reprises, et toutes les places de pêches ont été inspectées, ce qui se résume pour les bâtiments de la division :

En 298 appareillages et mouillages,

Et 231 visites de havres et de places, sans tenir compte des mouvements de l'*Orione*, ni de ceux de l'*Armorique*, pendant la durée des ses travaux hydrographiques.

Le service de la correspondance, tel qu'il a été établi a pu se combiner parfaitement avec la surveillance, la protection et l'aide dus à nos armements qui sont les premières obligations de la station.

En six distributions différentes, nos pêcheurs ont reçu les neuf courriers expédiés d'Europe, du 9 mai au 29 août, et ils ont pu expédier cinq fois leurs lettres en France, par Sydney ou par Saint-Jean. Du reste, les occasions fréquentes qu'ont nos capitaines d'écrire à leurs armateurs par les navires qui vont porter les primeurs de la pêche en Europe, rendent cette partie du service de la correspondance moins urgente pour eux.

Ce service ne peut être établi ainsi qu'à la condition qu'il ne sera pas plus tenu compte des demandes réclamant des séjours plus prolongés des navires de la station dans les havres, que de celles qui voudraient des moyens plus fréquents encore de correspondance.

A ma connaissance, ces demandes ne se sont pas produites cette année sur la côte, mais comme elles ont eu lieu antérieurement dans des réunions d'armateurs pour le tirage des places, j'ai dû les prévoir pour y répondre d'avance.

Je reconnaissais cependant que la communication télégraphique qui vient de mettre Saint-

(1) Extrait de la *Revue maritime et coloniale*.

Pierre en relation directe avec l'Europe et l'Amérique, peut nécessiter des modifications au service de la correspondance. C'est à l'avenir à les révéler ; quant à présent, je le répète, la station satisfait amplement à ses obligations.

Autant que j'ai pu le savoir, le résultat de la pêche sur le grand banc et sur ceux du sud de Terre-Neuve a été au-dessous de celui de l'année dernière tout en restant au-dessus de la moyenne.

Les défileurs du golfe, ainsi que nos pêcheurs sédentaires de la côte Ouest, sont contents de leur pêche qui est très-supérieure à celle de 1866, surtout pour les navires qui ont pu arriver de bonne heure dans le golfe.

La côte Est a vu enfin cesser la situation désastreuse qui, depuis cinq ans, pesait d'une manière si persistante et si funeste sur ses armements.

Il est fâcheux d'avoir encore à en excepter les havres de la Fleur-de-lis, des Pins, de Pasquet et de la Scie, où l'on couvrira à peine les frais d'armement, quoique quelques dégrats heureux aient modifié pour quelques-uns d'entre eux cette situation.

Du cap Normand au cap Partridge, nos bâtiments on fait, en général, une pêche bien au-dessus de la moyenne ; quelques-uns, en prenant plus de quatre cent mille morues, ont même atteint ce que l'on a considéré, jusqu'à ce jour, comme le produit des meilleures années. Je ne crois pas qu'il y ait, sur cette partie de Terre-Neuve, de navire de 1^{re} série ayant moins de 300 mille morues.

Quoique la pêche de 1867 ne couvre pas encore les désastres causés par les insuccès des années précédentes, elle doit cependant encourager nos armateurs à profiter de la réapparition du poisson à la côte Est pour y envoyer l'année prochaine un plus grand nombre de navires.

D'après les renseignements que j'ai recueillis à Saint-Jean, la pêche anglaise serait satisfaisante dans le Sud de Terre-Neuve, du cap Raye au cap Race ; elle serait presque nulle sur la côte Est du cap Race au cap Saint-Jean, tandis qu'au Labrador, surtout en remontant du cap Charles vers le nord, elle aurait été très-fructueuse. Aussi dit-on que les Anglais y fondent un grand nombre d'établissements semblables à ceux que nous avons à la côte Est de Terre-Neuve et pour les occuper à la même époque.

Quatre saumoneries seulement ont été accordées au dernier tirage. Les deux seules qui ont été exploitées à ma connaissance à Mall-Bay et à la baie aux Lièvres ont donné de bons produits.

Le concessionnaire de la saumonerie de la

l'hiver, alors que les navires français sont encore retenus dans leurs ports. Un commerce régulier avec une population prospère de plus de cent mille habitants accroît les bénéfices des armateurs anglais. Ainsi se succèdent, pendant le cours entier de l'année, des opérations fructueuses, dont chacune concourt à diminuer la part des frais généraux que nos compatriotes doivent couvrir dans une seule campagne de quelques mois.

Les Américains eux-mêmes de Massachussets, du Connecticut et du Hampshire, ces intelligents disciples de Franklin, qui disait qu'un poisson pêché était une pièce d'argent retirée de la mer, jouissent d'avantages refusés aux Français par les traités qui ont exclu ces derniers du continent. Voisins des lieux de pêche, ils vont en mer avec des navires d'un léger tonnage, d'un armement peu coûteux, d'un personnel peu nombreux qui reviennent toutes les semaines rapporter à terre le fruit de leurs pêches, dont les familles achètent la préparation. Ils trouvent enfin dans une population peu éloignée de vingt à trente millions de consommateurs, des débouchés qui entretiennent, toute l'année un va-et-vient incessant de navigation. Ce dernier avantage, dont les Anglais possèdent l'équivalent dans leurs colonies, les Français l'avaient autrefois avec le Canada et l'Acadie, la Louisiane, Saint-Domingue, tandis qu'aujourd'hui ils ne peuvent plus se livrer qu'à des expéditions intermittentes avec le petit nombre de possessions

par homme pour les armements de pêche avec sécherie, et de 30 francs sans sécherie ; en outre, une seconde allocation de 20 francs par quintal métrique de morue exportée, suivant la destination plus ou moins éloignée. Une prime de 20 francs est aussi accordée par quintal métrique de rogne ou œufs de morue. Le montant total de ces faveurs représente une dépense annuelle de 3 ou 4 millions. Au prix de ce sacrifice modéré, l'Etat assure l'apprentissage et l'entretien permanent de 13 ou 14,000 matelots toujours prêts à répondre à son appel. C'est environ 300 francs par tête ; il lui en coûterait 1,000 de les avoir à bord de ses navires. On ne saurait imaginer, depuis que la perte de ses meilleures colonies a enlevé à la France les éléments principaux de sa navigation, un moyen moins onéreux de maintenir intacte et de renouveler sans cesse une des bases essentielles de la puissance nationale.

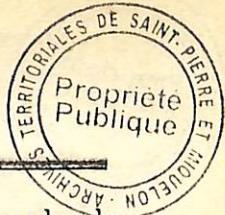
A l'appui de ce système d'encouragement, les armateurs de nos ports de mer n'invoquent aucune des raisons banales que font valoir les industriels auxquels la douane assure des priviléges. S'ils ne peuvent livrés à eux-mêmes, soutenir la concurrence anglaise et américaine, la faute n'en est pas à un choix inintelligent des lieux, des conditions, des procédés du travail, ni à l'inferiorité des ouvriers, ni à l'insuffisance des capitaux ou de l'habileté. Sous tous ces rapports, ils sont au niveau de leurs compétiteurs. Leur malheur et non leur

tort, découle d'une situation exceptionnelle. Eloignés du théâtre des pêches et privés de la faculté de fonder des établissements à demeure, ils sont obligés d'importer et de remporter tous les ans leur attirail de pêche ainsi que leur personnel, et d'opérer à la hâte leurs préparations : source de faux frais énormes dont la politique a affranchi leurs rivaux.

Les Anglais, en effet, commodément installés à terre, mettent en sûreté pendant l'hiver leurs navires et chaloupes, leurs agrès, leurs approvisionnements. A leurs récoltes marines ils donnent à loisir toutes les préparations nécessaires, avec le concours de la population des villes et des villages dont la main-d'œuvre est bien moins coûteuse que celle des matelots emmenés exprès de France. Maîtres des côtes les plus poissonneuses et les moins froides, ils ne perdent ni une occasion ni une semaine, profitant des premiers beaux jours du printemps, des derniers de l'automne.

Aux bénéfices que donnent la morue ils joignent ceux de la chasse au phoque (1) et de la pêche du hareng, qui affluent le long de leurs rivages vers la fin de

(1) Cette chasse prend, d'année en année, de plus grandes proportions. Elle occupe, à Terre-Neuve, 13,000 marins et 367 navires, jaugeant 35,760 tonnes, d'une valeur, en peaux et en huile, de plus de 7 millions de francs. On tue en une campagne jusqu'à 300,000 de ces animaux. On y emploie depuis quelques années, des navires à vapeur.



baie aux Lièvres avait d'abord éprouvé quelques entraves dans son exploitation, de la part d'un Anglais de la localité; le *Lutin* les a fait cesser.

J'avais envoyé la *Levrette* à la rivière aux Castors pour assurer à la maison Larsonneur la jouissance de sa concession, que l'on disait occupée par un Anglais. Le capitaine de ce bâtiment m'a rendu compte que, lorsqu'il s'est présenté dans cette rivière, le concessionnaire qui l'a exploitée trop tard, l'avait abandonnée, après y avoir pris environ 15 quintaux métriques de saumons.

La libre introduction du hareng, qui est un bienfait incontestable pour nos pêcheurs de la côte ouest n'offre qu'une compensation précaire à la disette de morues à nos pêcheurs de la côte Est; car, tandis que le hareng arrive en abondance à la côte Ouest au commencement de mai et en septembre, ses apparitions sont moins longues et moins fréquentes à la côte Est et, si quelquefois il y est en grande quantité, d'autres fois il y est si rare qu'il ne peut y faire toujours l'objet d'une industrie aussi certaine de réussir que de l'autre côté du détroit de Belle-Ile.

Peut-être ce nouvel avantage qu'offre la côte Ouest triomphera-t-il de la force de l'habitude qui lui a fait préférer, jusqu'à ce jour, la côte Est qui me paraît, cependant, avoir des ressources moins abondantes et, surtout, moins régulières, ce dont je crois trouver la preuve dans le fait de la permanence des armements qui, depuis 1860, n'ont varié à la côte Ouest que de 21 à 26 bâtiments et de 1,200 à 1,400 hommes, tandis qu'à la côte opposée nous les avons vus se réduire de 107 à 38 navires et de 6,000 à 2,000 matelots.

A l'utile appoint que le hareng va apporter à nos pêcheurs, il faut ajouter, comme le fait remarquer M. le commandant Véron, dans son rapport général de 1865, qu'il fournira une nouvelle et précieuse ressource alimentaire, par son bas prix, aux habitants du littoral de la Basse-Normandie et de la Bretagne, pour lesquels la morue n'est plus accessible. Je ne puis juger ce que vaut le hareng salé de Terre-Neuve par rapport à celui de la Manche et de la mer du Nord, mais il n'est pas à craindre qu'il lui fasse une concurrence fâcheuse, car celui-ci se consomme frais ou est vendu pour être sauri et est destiné à d'autres marchés et à d'autres consommateurs.

Les bâtiments des maisons Fontan, Larssonneur et Lemoine, en pêche à la côte Ouest, ont commencé, dès cette année, à profiter de la nouvelle faculté qui leur était donnée. Je ne connais à la côte Est que deux navires, la *Catherine* et le *Jean-Bart* qui aient fait un essai de quelques centaines de barils.

Voici les chiffres recueillis par les bâtiments

de la division sur cette pêche :

La <i>Pauvre-Orpheline</i>	en a préparé	1,200 k.
Le <i>Hyacinthe et Marie</i>	—	5,000
Le <i>Sans-Souci</i>	—	1,500
Le <i>Jules</i>	—	1,200
Le <i>René</i>	—	200 b.
La <i>Normandie</i>	—	500

Nos bâtiments n'étant pas disposés pour cette nouvelle industrie et ayant dû tout improviser, il est à craindre que ce premier essai ne réussisse qu'imparfaitement.

L'emploi des harouelles ayant été rétabli à la côte Est, cette année, à la demande des armateurs et à titre provisoire, Votre Excellence m'a engagé à examiner si cette expérience ne présente aucun inconvénient, et à recueillir toutes les informations qu'il me serait possible d'avoir à cet égard.

Je me suis trouvé, comme mes prédécesseurs en présence de deux camps bien tranchés et complètement opposés, accusant réciproquement les harouelles et les seines d'amener la destruction ou, tout au moins, l'éloignement du poisson. Aussi, tant que la question ne sera pas jugée et elle ne me paraît point près de pouvoir l'être, je ne vois pas de raisons plausibles pour ne pas accueillir la demande de nos armateurs, et pour placer la côte Est sous un régime différent de celui de la côte Ouest.

Voici maintenant les faits que j'ai constatés: à la côte Ouest, l'on emploie presque exclusivement les harouelles; cependant le poisson ne paraît pas avoir diminué. Il en est de même sur les banes malgré le grand développement que les goëlettes de Saint-Pierre ont donné à ce genre de pêche. Cette augmentation dans le nombre des armements a peut-être amené une diminution dans la part de chacun, mais on remarque que le produit total de la pêche a peu varié.

L'éloignement de la morue pendant ces dernières années, de la côte Est, où l'on n'emploie que des seines et des lignes de main paraît faire triompher les partisans des harouelles; mais voici que le poisson y reparait en telle abondance, qu'il y a eu, au cap Rouge et dans les environs, des coups de filet de 20,000 morues et que ceux de 10 à 15,000 n'ont pas été rares.

Ne paraîtrait-il pas, d'après ces faits, que ce n'est pas dans l'emploi de tel ou tel engin qu'il faut rechercher le motif de ces anomalies dans la présence ou l'absence du poisson, mais bien dans des causes, occultes pour nous, qui attirent ou repoussent la morue de tel ou tel parage, ou qui, tout au moins, modifient l'itinéraire de ses pérégrinations?

Quant aux résultats obtenus par les lignes de fond à la côte Est, ils ont été nuls, au dire de tous nos capitaines, excepté à Pasquet, où

l'on a pris, avec ces engins, beaucoup plus de morues et en moins de temps qu'avec les seines. Peut-être ailleurs, les idées préconçues et l'inexpérience y aidant n'a-t-on pas fait tout ce qu'il y avait à faire? Quelques-uns de nos navires se sont même complètement abstenus de faire cet essai.

La discipline des équipages a été généralement bonne et n'a nécessité que de légères répressions.

Les vivres, surtout le pain, étaient de bonne qualité.

Les places occupées sont bien entretenues. Les habitations et cabanes ne sont certainement pas ce qu'il serait nécessaire qu'elles fussent pour assurer un repos réparateur à des hommes qui font un si rude métier, mais l'habitude est une seconde nature et les équipages ne se plaignent pas. Je crois, toutefois, qu'il a été fait, dans ces derniers temps, des améliorations aux logements des pêcheurs, surtout à la côte Ouest, où quelques défleurs ont remplacé au Nouveau-Ferolle, par exemple, les tauds par des cabanes. Cet exemple devrait bien être suivi par les concessionnaires de Petit-Port qui arrivent dans ce havre lorsque la saison est encore rigoureuse et dont les pêcheurs couchent alors sur la terre et sous de simples tentes.

Quand donc nos armateurs comprendront-ils tous, comme l'ont déjà fait quelques-uns, que les hommes bien nourris et suffisamment logés les dédommagent amplement par leur travail de ce léger surcroit de dépense.

Les cabanes qui doivent être installées en ambulances n'existent que de nom. Le plus souvent on indique un magasin garni de quelques lits qui a eu ou qui doit avoir cette destination. Du reste le climat de Terre-Neuve, quelque désagréable qu'il soit, est sain; les malades y sont peu nombreux et les maladies rarement graves.

Plus de propreté chez les pêcheurs et des soins donnés à temps pourraient prévenir ou arrêter les cas les plus graves qui sont généralement des panaris et des bronchites aiguës.

Nous n'avons pas eu occasion de prendre à bord, pour les traiter, aucun malade de ces habitations; les soins qu'ils y recevaient ont paru suffisant au médecin en chef de la division.

L'été de cette année qui a été relativement moins brumeux et moins tempétueux que de coutume a contribué beaucoup à réduire les pertes que l'on a ordinairement à déplorer parmi ces braves gens.

La *Julie-Jeanne*, en pêche à Saint-Anthoine, a perdu les cinq hommes qui componaient l'équipage d'un de ses canots qui a coulé, en revenant de la baie aux Lièvres avec un chargement de bois.

qui nous restent. On est, en conséquence, bien autorisé à soutenir que les primes à la morue ne sont ni des encouragements à une industrie factice et mal assise, ni même une excitation pécuniaire à une industrie utile.

Les grandes pêches offrent à la subsistance des peuples des ressources qui ne se trouveraient nulle autre part, et que remplacerait mal les dons encore incertains et quelque peu chers de la pisciculture. Ecoles de navigation, elles élèvent, aux conditions les meilleures, des matelots d'élite pour l'Etat et pour le commerce: les services qu'elles rendent, déjà très-grands, s'accroissent encore, si les chemins de fer portent coup au grand cabotage, comme de premières informations le font craindre. Stations navales, elles permettent aux officiers français de continuer, dans l'Amérique du Nord, de vieilles traditions d'honneur et d'influence. Enfin, refuges sanitaires, nos petites îles sont pour les équipages un précieux correctif de l'insalubrité des Antilles. Défendre les conditions vitales des grandes pêches, c'est n'être indifférent à rien de ce qui peut assurer l'équilibre des puissances maritimes et affirmer la liberté de l'Océan, ce patrimoine commun et inaliénable de l'humanité.

FIN.

UNIFICATION MONÉTAIRE. — M. Samuel Ruggles, délégué des Etats-Unis auprès de la conférence monétaire internationale réunie à Paris en 1867, a adressé, le 7 novembre 1867, à son gouvernement, un rapport sur les premiers travaux de cette assemblée.

Après avoir rappelé les principes généraux posés comme base des discussions et indiqué le nom ainsi que la population des pays représentés au sein de ce grand congrès international, M. Ruggles fait observer que les Etats de l'Amérique du Sud n'ont pas pris part à ces travaux, et qu'il serait désirable de réclamer de leur part un concours qui ne serait assurément pas refusé. Les monnaies de ces contrées ne présentent pas, suivant lui, de différences assez notables avec celles des Etats-Unis et des pays européens pour que l'unification monétaire y rencontre de sérieuses difficultés.

L'importance qu'aurait l'adhésion de l'hémisphère occidental à cette œuvre d'unification devient d'une évidence frappante lorsque l'on considère la position de ces pays dans le globe terrestre, où ils tiennent le milieu entre l'Europe occidentale et l'Asie orientale, et lorsque l'on tient compte de ce fait que les deux Amériques fournissent les plus grandes quantités d'or et d'argent.

L'adoption du principe de l'uniformité monétaire amènera nécessairement la nécessité de refondre les monnaies existantes dans tous les pays dont l'unité n'est pas le franc. Il n'y aura point lieu de faire cette opération en France, en Belgique, en

Suisse, en Italie, dans les Etats-Pontificaux et en Grèce, c'est-à-dire dans un ensemble de pays ayant 72 millions d'habitants. Tous les autres pays ayant un système monétaire qui diffère dans chacun d'eux, aucun de leurs types monétaires ne saurait être adopté préféablement à celui qui est commun aux pays ci-dessus indiqués.

L'honorable délégué retrace ensuite l'histoire du système monétaire en Europe, depuis la chute de l'empire romain; puis il analyse sommairement les travaux de la conférence de 1867, et il termine en faisant remarquer qu'il n'est point question d'adopter une dénomination uniforme pour l'unité monétaire, et qu'une pièce de même valeur pourra porter indifféremment suivant les pays, les noms de 25 francs, 10 florins, 5 dollars. Il exprime enfin le vœu de voir couronné de succès cet effort des nations vers un but qu'il lui paraît si désirable d'atteindre. Ce document émané de M. Ruggles, et envoyé à tous les Etats qui ont pris part à la conférence internationale, complète dans une certaine mesure ce que le président des Etats-Unis a déjà fait pour appeler la discussion publique, dans son pays, sur le problème de l'uniformité.

(Moniteur universel).



ÉTAT CIVIL.

Du 19 au 26 mars 1868.

SAINT-PIERRE.

DÉCÈS.

Le 22. — Courru, Pierre-Servan, marin, 31 ans.
Le 22. — Laborde, Bernard, cafetier, 53 ans.
Le 22. — Etchéto, Marie, veuve Laborde, Pierre, sans profession, 84 ans.
Le 23. — Sency Louis-Pierre, 7 mois.

Mouvements du Port

BÂTIMENTS DU COMMERCE.

ENTRÉES.

24 mars. — Trois-mâts fr. *Industrie*, cap. Olivier, ven. de Cadix, ch. de sel.

24 mars. — Goël. fr. *Violette*, cap. Chapon, ven. de la Guadeloupe, sur lest.

SORTIES.

23 mars. — Goël. fr. *Union*, patron Doublet, all. à Langlade, sur lest, avec 2 passagers.

Navire expédié en douane :

27 mars. — Goël. fr. *Alma*, cap. Liétout, all. à la Martinique, avec 108,310 kil. de morue sèche pour compte de MM. Ed. Thomazeau et Beust père et fils.

Les mouvements de la navigation ont été entravés la semaine dernière par les crémies, qui, chassées par les vents d'Est, ont obstrué notre rade et le Barrachois ; les vents de S.-O. et N.-O. survenus ces jours derniers ayant rendu le port libre, nous avons eu du 20 au 24, en outre des deux navires français cités plus haut, en relâche : 2 navires américains allant à Gloucester, 2 navires anglais allant à la pêche du loup marin ; et 13 goëlettes venant de divers ports de Terre-Neuve ; ces derniers navires étaient chargés pour la colonie de bois de chauffage, de harengs et de bois de construction.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS, journal de l'économie politique, a publié, dans les deux derniers numéros, entre autres articles, les suivants :

Situation de l'Algérie, — la famine arabe, par M. A. Warnier. — *Y a-t-il dépréciation du signe monétaire?* par MM. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, Relmou et Du Mesnil-Marigny. — *Les lois sur l'armée, la presse, la taxe du pain et la coopération*, par M. Jules Duval. — *Cours d'économie politique* de M. Michel Chevalier, par M. Chemin-Dupontès. — *Les progrès de l'instruction des femmes, en 1867*, par M^e Pauline Beauchet. — *Lettres sur le Sénégal*, par M. S. Haurigot. — *Comptes-rendus bibliographiques*, par MM. J. Duval et Alph. Feillet. — Faits divers de l'économie politique hors de France, par M. Gluck, etc.

Abonnements : Paris, 10 francs.

Départements, 12 francs.

Rue de Richelieu, 106.

ANNONCES & AVIS

AVIS

M. BIROSSE, au nom de la maison LAHIGOGYEN, de Bayonne, a déjà prévenu plusieurs personnes, qu'il est défendu d'enlever des pierres et du galet de la propriété de cette maison, sise à la Pointe-aux-Canons ; malgré cette injonction on en enlève. A dater de ce jour il prendra les mesures nécessaires pour faire cesser cet abus.

Les sieurs ALLAIN et LAVISSION ont l'honneur d'informer MM. les commerçants et armateurs, qu'ils ont établi, rue Joinville (en face de la maison Lefrançois), un atelier de ferblanterie et de chaudronnerie, qui, ils osent l'espérer, se recommandera par la promptitude et la bonne exécution des travaux de réparations ou de commandes qui leur seront confiés.

RÉUNION DES ARMATEURS DES îLES S^E-PIERRE ET MIQUELON

ASSURANCE MUTUELLE

Des navires et goëlettes armés pour la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve, avec retour dans la colonie.

Valeur maximum des goëlettes et navires admis à l'assurance : 20,000 francs.

Cette société est définitivement constituée pour la campagne 1868, sous la direction de M. J.-F. Hamel, avec MM. F. Mazier, C. Fréchon, L. Coste, censeurs.

S'adresser au Directeur pour se faire assurer

Saint-Pierre, le 16 mars 1868.

Le Directeur.

J.-F. HAMEL.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868

PRIX : 50 CENTIMES.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 18 au 24 Mars 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
18	766	762	5 0	5 0	6 0	—1 8	S.-O.	Fraîcheur.	Très-nuageux.
19	755	756	5 0	3 0	6 0	—5 0	O.	Idem.	Idem.
20	765	765	0 8	—0 7	2 5	—5 0	N.-E.	Petite brise.	Idem.
21	764	756	0 8	0 0	1 0	—2 0	S.-E.	Jolie brise.	Idem.
22	747	744	5 5	5 0	6 0	4 0	Calme.	Calme.	Idem.
23	747	747	6 0	—2 8	6 0	—8 0	S.-O.-N.-O.	Petite brise.	Entièrement couvert.
24	751	752	—3 0	—2 8	—2 5	—6 0	N.-N.-O.	Jolie brise.	Très-nuageux.
									Nuageux.
Pluie et brume à 6 heures du matin Aurore le soir. pluie à 9 heures du soir. Brume très-épaisse toute la journée. Neige à 9 heures du soir. Aurore le soir.									